



CBD



Convention sur la diversité biologique

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion
Montréal, 14-18 octobre 2013
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/1/Add.1
28 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire annoté

INTRODUCTION

1. La dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques créé en vertu de l'article 25 de la Convention se tiendra au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, du 14 au 18 octobre 2013. L'inscription des participants commencera le dimanche 13 octobre 2013 à 10h00.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. La réunion sera ouverte le 14 octobre 2013 à 10h00. Des déclarations liminaires seront prononcées par le président de l'Organe subsidiaire et le Secrétaire exécutif.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. *Élection du Bureau*

3. Conformément au paragraphe 3 de l'article 26 de son règlement intérieur, la Conférence des Parties a, lors de sa onzième réunion, tenue à Hyderabad, en Inde, en octobre 2012, élu M. Gemedo Dalle Tussie (Éthiopie) en qualité de président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour un mandat s'étendant jusqu'à la douzième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/11/35, paragraphe 45).

4. Selon les élections tenues aux quinzième et seizième réunions de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sera composé, en plus de son président, des membres suivants : M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie), Mme Ivna Vukšić (Croatie), Mme Risa Smith (Canada), M. Jean-Patrick Le Duc (France), M. Maadjou Bah (Guinée), Mme Brigitte Baptiste (Colombie), M. Floyd Homer (Trinité-et-Tobago), Mme Nenenteiti Teariki-Ruatu (Kiribati) et M. Yousef Al-Hafedh (Arabie saoudite).

* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.

/...

5. Afin d'échelonner les mandats au sein du Bureau, l'Organe subsidiaire élira quatre nouveaux membres pour un mandat débutant à la fin de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire et arrivant à terme à la fin de sa dix-neuvième réunion, pour remplacer les membres sortants de la Guinée, du Kiribati, de Trinité-et-Tobago et du Canada.

2.2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. En consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, le Secrétaire exécutif a élaboré le projet d'ordre du jour provisoire de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire.

7. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner pour adoption l'ordre du jour provisoire de la dix-septième réunion (UNEP/CBD/SBSTTA/17/1 et UNEP/CBD/SBSTTA/17/1/Add.1, annexe I) et à convenir de l'organisation des travaux proposée.

8. Une liste des documents d'avant-session pour la réunion figure à l'annexe II du présent document. L'élaboration des documents a bénéficié d'un examen critique par les pairs effectué en juin et juillet 2013.

9. A ses huitième, dixième et onzième réunions, la Conférence des Parties a examiné les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques en se fondant sur les recommandations émises par l'Organe subsidiaire lui-même. Dans sa décision XI/13, la Conférence des Parties a réitéré la demande qu'elle avait faite à l'Organe subsidiaire dans sa décision X/12, de concentrer ses travaux sur les aspects scientifiques et techniques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et du plan de travail plurianuel. Lors de leur réunion en février à Bogis-Bossey en Suisse, le Bureau de la Conférence des Parties, le Bureau de l'Organe subsidiaire, les Amis de la CDB et le Secrétaire exécutif dans ses déclarations, ont reconnu à maintes reprises la nécessité d'appliquer cette demande de la Conférence des Parties et d'adapter le format des réunions de l'Organe subsidiaire en conséquence.

10. En consultation avec le Bureau, le Secrétaire exécutif propose que tous les points de l'ordre du jour soient examinés en séance plénière en utilisant une gamme de formules, y compris des exposés et des discussions. Parce que les questions de fond qui figurent à l'ordre du jour de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire sont toutes reliées entre elles, il semble souhaitable que l'Organe subsidiaire formule des conclusions et des recommandations sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, au titre du point 7 de celui-ci. Afin de permettre cet examen global, les trois premiers jours de la réunion seraient consacrés à l'échange d'informations et de points de vue sur toutes les questions de fond à l'ordre du jour, et les deux derniers jours aux débats et à l'accord sur les résultats de la réunion. Cela devrait permettre aux Parties de participer plus pleinement et ouvertement aux discussions scientifiques et techniques pendant les premiers jours de la réunion.

11. Afin de faciliter l'examen des questions de fond qui figurent à l'ordre du jour, il est proposé de structurer l'examen des points 3 et 4 par but stratégique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Le format suivant est proposé pour chaque séance de trois heures :

- Remarques liminaires du président ;
- Introduction aux documents de base ;
- 3 exposés présentés par des experts (10 minutes chacun) ;
- Temps pour questions et réponses ;
- Discussion et déclarations (90 minutes) ;
- Résumé du président.

12. Les deux derniers jours offriraient à l'Organe subsidiaire l'occasion d'examiner de manière intégrée les résultats des différents débats des premiers jours et de formuler des recommandations cohérentes à l'adresse des Parties, de l'IPBES, des futures réunions de l'Organe subsidiaire lui-même,

d'autres parties prenantes telles que le milieu de la recherche et, le cas échéant, de la Conférence des Parties. L'ordre du jour de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire adopte ce format en ce qu'il comprend un point distinct, le point 7, qui concerne l'élaboration de conclusions et de recommandations concernant les travaux futurs.

13. Les Parties devraient se préparer à partager leur expérience nationale et des exemples, et à participer aux discussions techniques et scientifiques sur les différents points de l'ordre du jour.

POINT 3. CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DES OBJECTIFS D'AICHI PAR DES MOYENS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

14. Dans la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de préparer des informations sur les outils et les méthodes de soutien des politiques générales, les observations et les systèmes de données pour assurer le suivi, les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, entre autres, et de rendre compte des progrès accomplis, et demandé à l'Organe subsidiaire de recenser, à partir de son analyse de ce rapport, les besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties, à sa douzième réunion.

15. Les propositions de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique présentées conformément au mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire (décisions VIII/10 et IX/29) peuvent inclure des suggestions qui révèlent également les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour lesquels des demandes de suivi adressées à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) peuvent être considérées.

16. Le Secrétaire exécutif a élaboré un document sur la contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi par des moyens scientifiques et techniques (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2) afin de fournir des observations et des considérations d'ordre général sur l'efficacité des outils d'appui des politiques générales (point 3a) ; l'applicabilité des systèmes de données et des observations et indicateurs (point 3b) ; les questions nouvelles et émergentes (point 3c) ; les effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention (point 4) et sur cette base, tire des conclusions générales sur les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à chacun des Objectifs d'Aichi (point 3d).

17. Ce document est complété par une analyse plus détaillée, pour chacun des quatre buts stratégiques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des informations disponibles sur les Objectifs d'Aichi relatifs aux outils d'appui des politiques générales (point 3a); à l'applicabilité des données et des observations et indicateurs (point 3b)), à l'efficacité des mesures (point 4) et une partie finale sur les besoins scientifiques et techniques (point 3 d):

- But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1)
- But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2)
- But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3)
- But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4)

a) *Efficacité et impact des outils et des méthodes d'appui des politiques générales développés et employés au titre de la Convention et lacunes éventuelles*

18. Au paragraphe 1 a) ii) de la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer des informations sur les outils et les méthodes de soutien des politiques générales élaborés ou utilisés au titre de la Convention et leur caractère adéquat, leur impact et les obstacles à leur adoption, et identifier les lacunes et les besoins de perfectionnement de ces outils et méthodes et de rendre compte des progrès accomplis sur ces questions (paragraphe 1 b)).

19. Afin de faciliter son examen de ce point, l'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner l'efficacité des outils et des méthodes d'appui des politiques générales développés et employés au titre de la Convention, leur application au niveau national et les moyens de porter à l'attention des Parties les autres outils développés au niveau national ou par d'autres organisations séparément pour chaque but stratégique. Compte tenu de cet examen, l'Organe subsidiaire pourrait souhaiter fournir des avis sur le développement plus poussé des outils et méthodes d'appui des politiques générales au titre de la Convention et les moyens d'accroître leur efficacité.

b) *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi et élaboration et emploi d'indicateurs pour ces objectifs*

20. Au paragraphe 1 a) iii) de la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer des informations sur le caractère adéquat des observations et des systèmes de données pour assurer un suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en s'appuyant, entre autres, sur les informations contenues dans le rapport du groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/6) et sur le rapport concernant la capacité des systèmes d'observation de la diversité biologique d'appuyer les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/15/INF/8).

21. Au paragraphe 12 de la décision XI/3, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre, en collaboration avec le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et d'autres partenaires, dont le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, un certain nombre d'activités relatives à l'emploi et au développement du cadre des indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et de faire rapport sur ces activités.

22. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner l'analyse et identifier les possibilités d'amélioration des systèmes d'observation de la diversité biologique séparément pour chaque but stratégique.

c) *Questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique*

23. Conformément à la procédure énoncée dans la décision IX/29, le Secrétaire exécutif a invité les Parties et les organisations concernées, dans la notification 2013-018, à présenter de nouvelles propositions de questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

24. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner et délibérer des propositions dans le cadre des débats sur l'identification des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à ses Objectifs d'Aichi et, le cas échéant, recommander que soit incluses dans l'ordre du jour d'une de ses futures réunions les questions nouvelles et émergentes qui répondent aux critères de la décision IX/29.

d) *Besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à chacun des Objectifs d'Aichi*

25. Au paragraphe 1 a) i) de la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer des informations sur les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

26. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner l'analyse qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/17/2 et l'additif correspondant relativement à chaque but stratégique et étudier les moyens de satisfaire ces besoins scientifiques et techniques, ainsi que les mécanismes et partenariats qui pourraient assister ce processus.

POINT 4. ÉVALUATION DES EFFETS DES TYPES DE MESURES PRISES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

27. Dans la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer des informations sur les options possibles pour évaluer les effets des types de mesures prises en application des dispositions de la Convention (paragraphe 1 a) iv)) et d'évaluer l'utilisation et l'impact des outils de soutien des politiques générales (paragraphe 1 a) ii).

28. Outre la vue d'ensemble fournie dans la note du Secrétaire exécutif sur la contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2), le Secrétaire exécutif a effectué une analyse des options disponibles pour évaluer les effets des mesures prises conformément aux dispositions de la Convention, principalement du point de vue méthodologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/3). L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter se pencher sur cette analyse et considérer des moyens d'accroître son rôle dans l'évaluation de l'efficacité des mesures prises conformément aux dispositions de la Convention ainsi que les possibilités d'augmenter leur efficacité.

POINT 5. CONTRIBUTION DE LA CONVENTION AU PROCESSUS INTERSESSIONS DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

29. A sa onzième réunion, la Conférence des Parties a fourni des orientations relatives aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et invitée celle-ci à élaborer, en collaboration avec le Secrétaire exécutif, un programme de travail comprenant la préparation de la prochaine évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, et prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec l'IPBES, s'il y lieu. (décision XI/2, paragraphe 28).

30. La Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif d'étudier, de concert avec le secrétariat de l'IPBES, des options pour la préparation d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris ses répercussions pour les éditions futures des Perspectives mondiales de la diversité biologique, et de présenter un rapport sur les progrès en la matière à une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques (décision XI/3 C, paragraphe 7b)).

31. La Conférence des Parties a prié en outre le Secrétaire exécutif d'inciter l'IPBES et d'autres organisations et partenaires concernés à s'engager dans l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, comme il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs (décision XI/3 C, paragraphe 7a)). Par ailleurs, la Conférence des Parties a prié l'IPBES d'examiner comment ses activités pourraient, selon qu'il convient, mettre à profit et contribuer à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ; contribuer aux évaluations futures concernant la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ; et fournir des informations sur d'autres options de politique générale disponibles pour accomplir la vision du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à l'horizon 2050 (décision XI/13, paragraphe 4).

32. En réponse à ces dispositions ainsi qu'à l'invitation du Secrétariat de l'IPBES à contribuer au processus intersessions en préparation de la deuxième séance plénière de l'IPBES, le Secrétaire exécutif a élaboré une note d'analyse sur des éléments pour l'élaboration d'un programme de travail pour l'IPBES, y compris des options pour une évaluation mondiale et des liens au processus de la Convention, laquelle est annexée à la communication du 5 mai 2013 adressée à l'IPBES (<http://www.ipbes.net/images/CDB-submission.pdf>). Cette note, qui a été développée à la lumière des discussions tenues avec les Parties et les autres partenaires en tenant compte également des informations en retour de la première réunion du groupe d'experts pluridisciplinaire en Juin 2013, est diffusée sous la cote du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/4.

33. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter faire des observations supplémentaires sur la note et les questions y relatives, compte tenu du fait que les informations explicatives additionnelles concernant les demandes faites au paragraphe 4 de la décision XI/13 C seront examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour.

POINT 6. RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

34. Au titre de ce point, l'Organe subsidiaire examinera des rapports d'activité sur la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/5), sur la diversité biologique marine et côtière, y compris la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/6), et sur les travaux de soutien des Parties dans la réalisation des Objectifs d'Aichi 5, 11 et 15, y compris la restauration des écosystèmes (UNEP/CBD/SBSTTA/17/7).

POINT 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAVAUX FUTURS, Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS AU PLAN DE TRAVAIL DE L'IPBES CONFORMÉMENT À LA DÉCISION XI/13

35. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner les informations rassemblées ainsi que les lacunes et les obstacles relevés lors de son examen des points précédents de l'ordre du jour et formuler des conclusions et des recommandations concernant les travaux futurs, y compris les contributions au plan de travail de l'IPBES. Les conclusions et recommandations de l'Organe subsidiaire pourraient éclairer les travaux de l'Organe subsidiaire même, de la Conférence des Parties, du Secrétariat, de l'IPBES, des organisations partenaires, du milieu de la recherche et des organismes de financement.

POINT 8. QUESTIONS DIVERSES

36. Au titre de ce point, les participants seront invités à soulever d'autres questions intéressant la réunion.

POINT 9. ADOPTION DU RAPPORT

37. Au titre de ce point, l'Organe subsidiaire examinera et adoptera son rapport. Conformément à la pratique établie, l'Organe subsidiaire est invité à autoriser le rapporteur à terminer la rédaction du rapport final après la réunion, sous la direction du président et avec le concours du Secrétariat.

POINT 10. CLÔTURE DE LA RÉUNION

38. La dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait être close le vendredi 18 octobre 2013 à 18 heures.

*Annexe I***ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE**

Plénière	
Lundi 14 octobre 2013	
10h00 –13h00	<p>Point 1: Ouverture de la réunion.</p> <p>Point 2: Questions d'organisation.</p> <p>Point 3: Contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi par des moyens scientifiques et techniques.</p> <p>Point 4: Evaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention.</p> <p>Aperçu général des points 3 et 4</p> <p>Exposés et débat.</p>
15h00 –18h00	<p>Points 3 et 4 (<i>suite</i>)</p> <p>But stratégique A</p> <p>Exposés et débat.</p>
Mardi 15 octobre 2013	
10h00 –13h00	<p>Points 3 et 4 (<i>suite</i>)</p> <p>But stratégique B</p> <p>Exposés et débat.</p>
15h00 –18h00	<p>Points 3 et 4 (<i>suite</i>)</p> <p>But stratégique C</p> <p>Exposés et débat.</p>
Mercredi 16 octobre 2013	
10h00 –13h00	<p>Points 3 et 4 (<i>suite</i>)</p> <p>But stratégique D</p> <p>Exposés et débat.</p>
15h00 –18h00	<p>Points 3 et 4 (<i>suite</i>)</p> <p>Exposés et débat.</p> <p>Point 5: Contribution de la Convention au processus intersessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).</p> <p>Point 6: Rapports d'activité du Secrétaire exécutif.</p>
Jeudi 17 octobre 2013	
10h00 –13h00	<p>Point 7: Conclusions et recommandations concernant les travaux futurs (fondées, entre autres, sur les points 3a), b) et d)).</p>
15h00 –18h00	<p>Point 7: (<i>suite</i>)</p>
Vendredi 18 octobre 2013	
10h00 –13h00	<p>Point 7: (<i>suite</i>)</p>
15h00 –18h00	<p>Point 8: Questions diverses.</p> <p>Point 9: Adoption du rapport.</p> <p>Point 10: Clôture de la réunion.</p>

/...

*Annexe II***DOCUMENTS DESTINÉS À LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES****DOCUMENTS DE TRAVAIL**

<i>Cote du document</i>	<i>Intitulé de travail</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
UNEP/CBD/SBSTTA/17/1	Ordre du jour provisoire	2
UNEP/CBD/SBSTTA/17/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	2
UNEP/CBD/SBSTTA/17/2	Contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi par des moyens scientifiques et techniques	3 and 4
UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1	Identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique A du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	3
UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2	Identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique B du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	3
UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3	Identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique C du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	3
UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4	Identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique D du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	3
UNEP/CBD/SBSTTA/17/3	Evaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention	4
UNEP/CBD/SBSTTA/17/4	Contribution de la Convention au processus intersessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	5
UNEP/CBD/SBSTTA/17/5	Rapport d'activité sur la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique	6
UNEP/CBD/SBSTTA/17/6	Rapport d'activité sur la diversité biologique marine et côtière, y compris la description des aires marines d'importance écologique ou biologique	6
UNEP/CBD/SBSTTA/17/7	Rapport d'activité sur les travaux de soutien des Parties dans la réalisation des Objectifs d'Aichi 5, 11 et 15, y compris la restauration des écosystèmes	6
